

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 16 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 avril à 18 h 00, le Comité Syndical du SCOT de la Vallée du Cher à la Sologne s'est réuni en session ordinaire, au siège du Syndicat sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, Président.

Nombre de conseillers :

Nombre de conseillers :

- en exercice : 16
- présents : 14
- votants : 16

Vote

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation

9 avril 2024

Etaient présent(e)s :

Communauté de communes Val de Cher-Controis

M. CHARLUTEAU Daniel – M. GIBAUT Patrick – M. LIONS Gilles - M. MARINIER Jean-François -
– M. PAOLETTI Jacques – M. LACROIX Eric (*suppléant*) – M. LEGOUY Quentin (*suppléant*)

Communauté de communes du Romorantinais-Monestois

M. BERTRAND Aurélien – Mme DOUCET Sylvie – M. LORGEUX Jeanny – M. MARECHAL Bruno –
Mme ROGER Nicole – M. SOURIOUX Romain – M. GARNIER Nicolas

Etaient absent(e)s excusés : M. BRAULT Jean-Luc - M. VILLANUEVA Yves – Mme MICHOT Karine -
M. SOMMIER Vincent

Absents ayant donné pouvoir : M. SOMMIER Vincent à M. PAOLETTI Jacques - M. VILLANUEVA Yves à
M. LORGEUX Jeanny

Madame ROGER Nicole est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N°16A24-7

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} MAI 2024

Monsieur le Président du Syndicat expose qu'il appartient à l'organe délibérant du Comité syndical le recrutement d'un directeur ou directrice du Syndicat, ainsi que celui d'un chargé de mission SCOT. Ils ou elles auront pour mission d'assister le Président dans les réflexions d'ordre politique, et dans la gestion du Syndicat. Le ou la Directeur(trice) sera recruté(e) à mi-temps en qualité d'Ingénieur. Le chargé de mission sera quant à lui recruté à temps complet en qualité d'Attaché.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité syndical le recrutement :

- D'un directeur avec création d'un poste d'Ingénieur à temps non complet

NB	EMPLOIS	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'APPLICATION
1	Ingénieur	17.50/35	01/05/2024

- D'un chargé de mission avec création d'un poste d'Attaché à temps complet

NB	EMPLOIS	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'APPLICATION
1	Attaché	35/35	01/05/2024

Vu le code général de collectivité territoriale et notamment l'article 5211-9,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.23 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaire relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 219-828 de transformation de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article L2 du Code Général de la Fonction Publique, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Le Comité Syndical, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'un poste d'Ingénieur à temps non complet comme suit :

NB	EMPLOIS	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'APPLICATION
1	Ingénieur	17.50/35	01/05/2024

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID : 041-200102374-20240416-16A24-7-DE



- Approuve la création d'un poste d'Attaché à temps complet

NB	EMPLOIS	TEM	
1	Attaché	35/35	01/05/2024

La présente délibération modifie en intégralité la délibération ayant le même objet en date du 15 janvier 2024 et reçue en préfecture de Loir-et-Cher le 12 février 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 25 avril 2024

Le Président,

Jacques PAOLETTI